



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 19 Octobre 2022

Présents : Messieurs Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Excusé : Jean Luc BIDART (Pdt),

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

BRASSAGE LFNA

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

1^{er} rappel feuille de match du 15 octobre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe
C	4	24786452	St Médard en Jalles	1	Rive Droite 33 Fc	1

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 24784921 BLANQUEFORTAISE ES 1 / LANGONNAIS FC 1 Poule B du 12/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour avancer la rencontre au 5.11.22



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
15 octobre 2022	E	24825408	CENON US 1	511449	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	E	24825408	CENON US 1	511449	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

BRASSAGE NIVEAU 1

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

1^{er} rappel feuille de match du 15 octobre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe
Poule D	4	24786356	Bruges Es	2	Mérignacais Sa	2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	A	24843544	GJ CAZAUX LA TESTE 1	560926	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	E	24786401	CREONNAIS FCC 1	549494		
	E	24786400	PAYS GASCOGNE FC 2	560933		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	A	24843544	GJ CAZAUX LA TESTE 1	560926	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

BRASSAGE NIVEAU 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

1^{er} rappel feuille de match du 15 octobre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe
Poule F	4	25122623	Hf33	2	Pauillac St Laurent	1



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **MONTESQUIEU FC (590336)** du 15 octobre 2022 : courriel concernant le score du match.
La Commission attire votre attention au moment de la signature de la feuille de match a bien vérifié celle-ci. Après confirmation du club de Union St Jean la Commission inverse le score.
- **AS PUGNACAISE (544938)** du 16 octobre 2022 : courriel concernant l'inscription d'une équipe.
La Commission précise que l'inscription n'est plus possible actuellement mais qu'il y a possibilité dans la 2^{ème} phase dans la dernière division du championnat en D6 qui débute le 25 février 2023
- **BORDEAUX RC (505572)** du 17 octobre 2022 : courriel concernant le score du match.
La Commission attire votre attention au moment de la signature de la feuille de match a bien vérifié celle-ci. Après confirmation du club de Martignas Illac la Commission inverse le score.
- **CA CARBON BLANAIS (505560)** du 18 octobre 2022 : courriel concernant l'inscription d'une 2^{ème} équipe.
La Commission précise que l'inscription n'est plus possible actuellement mais qu'il y a possibilité dans la 2^{ème} phase dans la dernière division du championnat en D6 qui débute le 25 février 2023. Cependant la Commission vous suggère de contacter les exempts des poules du Niveau 2 (**Poules E-G-H-K**) afin de faire un match amical mais en le déclarant au district.
- **BELIN BELIET (505681)** du 14 octobre 2022 : courriel concernant la déclaration de son forfait.
La Commission prend note et valide le forfait.
- **CMI FLOIRAC (500045)** du 18 octobre 2022 : courriel concernant la non utilisation de la FMI.
La Commission vous remercie et précise que l'absence de tablette peu entrainer la perte du match par pénalité.
La Commission vous précise que l'auto-arbitrage n'est pas autorisé en compétition U13 (art.12 du règlement Compétition Masculins U13).

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	A	25122605	BELIN BELIET 2	505681	Forfait match (1er et 2ème)	42€
	L	25103009	GRAVES FC 3	563803	FMI transmise hors délai (Art.17) 17.10.22	42€
	B	25101705	GJ CAZAUX LA TESTE 3	560926	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	J	25102837	FLOIRAC CM 3	500045		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	E	25122769	FC COEUR ATLANTIQUE 3	582232	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission